

entr'autres voyageurs, M. O. Van Troyen, flateur à Fives. Après la visite des pas-seports, M. Van Troyen, qui s'était at-tardé, monta dans le train au moment où il se mettait en mouvement; mais, par une fatalité, il glissa du marche-pied et essayant de se retenir à la barre de sû-reté, il perdit l'équilibre et fut précipité sous les roues du train, qui lui passèrent sur le corps. On le releva dans un état trop affreux à décrire, disons que la mort a été instantanée.

Ce douloureux événement a produit une vive émotion à Lille et dans la com-mune de Fives, où M. Van Troyen était fort connu et beaucoup estimé.

Un enfant en bas âge, enveloppé dans un manteau, a été trouvé, hier soir, vers 4 heures, abandonné sur le seuil de la chapelle des Jésuites, rue Négrier, à Lille. Une enquête est ouverte.

Les auteurs de l'abandon des deux en-fants à Roubaix, ne sont pas encore con-nus. L'enquête se poursuit activement.

Depuis un certain temps, de prétendus gardes mobiles ou mobilisés voyagent à prix réduits en chemin de fer, étant porteurs de fausses feuilles de route; un de ces faussaires a été arrêté hier dans un train se dirigeant sur Lille. On a saisi en sa possession une feuille de route portant le nom et le cachet d'un sous-intendant militaire de notre ville.

L'individu ainsi arrêté parcourait les foires et marchés de la région du Nord. L'enquête à laquelle se livre l'autorité fera connaître comment il lui a été pos-sible de se procurer des imprimés de cette nature, portant le cachet de l'inten-dance militaire de Lille.

A l'aide de pareils titres, il serait possible aux faussaires de commettre bien des délits, surtout en ce moment. Ces sortes de manœuvres se pratiquent, a-t-on lieu de croire, sur une grande échelle.

Nous avons annoncé hier qu'une per-quisition avait été faite dans les bureaux du journal le Travailleur du Nord, or-gane du comité socialiste.

Nous apprenons aujourd'hui que ce journal est poursuivi pour excitation à haine et au mépris du gouvernement, et pour provocation à la guerre civile.

## Variétés

Un journal de Lyon, inspiré par les tentatives de commone faites dans cette ville, vient de crayonner avec une verve des plus heureuses, les scènes qui se sont passées sous ses yeux et ailleurs. Cette étude nous a paru si bien réussie et forme un « manuel » si pittoresque, que nous croyons ne pas pouvoir priver les lecteurs de ce morceau de choix : **LE PARFAIT RÉVOLUTIONNAIRE**.

MANUEL DE POCHÉ

Chapitre 1<sup>er</sup>.

De l'organisation du mouvement.

Il a été prouvé, depuis quelques mois, que, neuf fois sur dix, les tentatives d'émeute et d'insurrection réussissent d'autant mieux que leur mobile est plus inexplicable et plus incohérent.

La foule ignorante a une sorte de vénération superstitieuse pour les choses qu'elle ne connaît pas, et on ne saurait trop exploiter cette vénération aveugle, qui a le grand avantage d'épargner au parfait révolutionnaire, la peine d'être in-trait, raisonnable, logique et de donner à ses déclamations une ombre de sens commun.

Le parfait révolutionnaire s'appliquera, par conséquent, à choisir pour trapeau de l'insurrection un mot absolument incom-préhensible et radicalement inexplicable, aussi bien pour lui que pour les adeptes qu'il veut entraîner.

Les mots de *commune* et de *fédération* ont réalisé, depuis quelques semaines, toutes les conditions désirables à cet effet. C'est ainsi

du moins qui serait fier de mourir pour un si bon maître! — Nais ne voyez-vous pas, reprit le comte, assez peu confiant dans le dévouement de ses serviteurs ne voyez-vous pas que ces atlaques, ce, crimes, qui se multiplient autour de moi ont certainement une seule et même ori-gine, que ce sont les effets d'une mémorandum, les préludes d'une entreprise plus coupable encore, dont je serai la victime? C'est moi que l'on menace, vous dis-je!... Oh! pays maudit! fatale Irlande? Pourquoi ai-je jamais consenti à résider sur cette terre de perdition, où le papisme et la misère ont tout bouleversé, tout corrompu? Mais je n'attendrai pas le coup qui va me frapper. Je veux partir sur-le-champ. Qu'on attelle les chevaux à la berline de voyage... Je veux partir; ils seraient capables de m'assassiner à mon tour!

Le vieillard, oubliant sa goutte, se promena d'un air égaré dans sa chambre. Tyler laissa passer le premier moment d'exaltation.

Milord, reprit-il enfin, quand il eut vu son maître retomber accablé dans un fauteuil, je prie notre seigneurie de me pardonner ma hardiesse, mais il n'est pas nécessaire de recourir à une aussi fâcheuse extrémité que celle d'un départ immédiat. Ce qui arrive ne doit ni vous effrayer ni vous surprendre, votre bonté, votre indulgence, je vous l'ai dit sou-vent, ont encouragé la rébellion de ce ramas de mendiants et d'ivrognes; sa-chez être sévère et ferme, vous les ver-

rez aussitôt rentrer dans le devoir. — Pour cette fois, tu as raison, Daniel Tyler, répliqua le comte d'un ton résolu en se levant de nouveau; oui, je l'avoue, c'est mon indulgence exagérée qui a causé tout le mal. Que veux-tu, les prières de Nelly, la sotte fille!... les discours sans fin de cet ennuyeux mi-nistre papiste m'avaient tourné la tête; mais cette fois je ne fléchirai pas. Il faut faire des exemples; je serai impitoyable!... Mets-toi là, Tyler, ajouta-t-il en désignant un bureau en imitation de Bouille; tu vas dresser un mandat d'arrestation contre ce Tom Irwing et ses adhérents à cause de l'incendie du cotage, et, si le scélérat n'est pas pendu avant deux mois d'ici, je le jure bien... N'oublie pas de mettre sur le warrant; et ses adhérents, le mot est élastique, et nous pourrons en profiter pour envoyer à la prison du comté ceux qui nous gênent. Mais, un moment, interrompit-il comme frappé d'une idée, combien avon-nous de constables à Stone-House?

— Douze, milord; ce nombre m'a paru suffisant pour maintenir l'ordre dans le marché qui se tient aujourd'hui à Neath. — Le marché!... en effet, je l'avais oublié. Je ne vois jamais sans inquiétude une pareille accumulation d'ivrognes autour de ma demeure; dans les circonstances actuelles, je serais inexorable de ne pas prendre les plus grandes précautions pour prévenir une catastrophe. Tyler, vous allez écrire aux officiers des constabularies de Jame-

stown et de Kildare pour qu'ils se ren-dent ici sur-le-champ avec tous les hom-mes disponibles; vous requerré de même le chef de douane à Linfield de m'envoyer les gardes-côtes qui ne sont pas absolument nécessaires au service. — J'obéirai, milord, répliqua le clerc respectueusement; mais, j'en ai la certitude, les défenseurs ne nous manqueront pas. Je tiens de ce courrier, arrivé la nuit dernière à Stone-House, que le lord-lieutenant a dirigé plusieurs régiments sur le comté et qu'un fort détachement de ces troupes sera ici dans la soirée ou demain au plus tard.

— Que dites-vous? C'est donc une cons-piration qui va éclater autour de nous? Le lord-lieutenant doit avoir des raisons graves pour envoyer tant de troupes dans cette partie du pays... Il me donnait certainement l'explication de ces mouve-ments dans la lettre qui a été enlevée par les bandits. Mais puisque nous sommes sûrs d'être appuyés, c'est une raison pour nous de redoubler d'énergie. Tyler, vous préparerez aussi un ordre d'arrestation contre Mac-Tool et O'Mahony, les deux paddy qui ont été expulsés de leurs cottages hier en même temps que Tom Irwing; quoiqu'ils ne se soient pas encore rendus coupables d'incendie, ce sont des *desaffected* dont nous ferons bien de nous débarrasser. N'oubliez pas non plus mes recommandations au sujet de cette vieille trompette de dis-corde, William Sullivan, et de cet insup-portable pédant, le maître d'école...

— Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

le rendre maître du pouvoir et lui permette d'établir en toute liberté le système *Rantanplan-tire-tire*, le parfait révolutionnaire devra se persuader :

1° Que les hommes d'ordre se font remarquer généralement par une timidité excessive et par un manque d'énergie absolu;

2° Que les conseillers municipaux sont plus disposés à sauter par la fenêtre qu'à défendre les prérogatives de leurs droits et de leur mandat, au prix d'un danger quelcon-que;

3° Que l'état-major de la garde nationale, singulièrement bon enfant, se prête volontiers à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

4° Qu'entre une menace de fusillade et l'accomplissement de son devoir, un gé-néral de la garde nationale hésite rarement. Ces convictions devront inspirer au par-fait révolutionnaire une audace d'autant plus grande qu'elle sera moins dange-reuse.

Par conséquent, le parfait révolutionnaire n'aura qu'à convoquer le peuple armé à tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui paie régulièrement ses appointements;

le parfait révolutionnaire fera occuper les ateliers des imprimeurs récalcitrants par des hommes armés qui, en exigeant de force l'impression de la proclamation ci-dessus, consacreront tout d'abord la liberté de l'im-primerie.

## CHAPITRE VII.

De l'alimentation.

Après ces travaux importants, le parfait révolutionnaire et ses amis auront faim et soif.

Pour apaiser ces deux besoins naturels, ils réquisitionneront chez le charcutier et le chandevin le plus voisin, une quantité suffi-sante de victuaille et de liquide pour pour-voir à l'alimentation des délégués du peuple, et ils dévoreront des tranches de saucisson à l'ail, en songeant au mandat redoutable dont ils sont investis, à la mission sacrée qu'ils ont à remplir.

Il ne sera interdit de fumer ni avant, ni pendant, ni après le repas.

N. B. — Les provisions de charcuterie, de vin et de tabac seront payées comptant, — au moyen de bons délivrés sur la com-mune.

## CHAPITRE VIII.

Des précautions défensives.

Quoique acclamé par le peuple tout en-tier, le parfait révolutionnaire devra prendre certaines précautions défensives dans le cas où la réaction tenterait de le démolir.

A cet effet, il entassera dans l'Hôtel-de-Ville des munitions suffisantes pour soutenir un siège de six mois.

Il garnira les abords de cette place forte de canons et de mitrailleuses autour des-quels des citoyens délégués se promèneront nuit et jour, de long en large, avec des bâil-lements convulsifs, et il fera braquer la guêpe menaçante d'une pièce de marine dans toutes les rues aboutissant à la cita-delle.

Ceci fait, — convenablement repus et suf-fisamment garantis contre toute surprise, — les membres de la commission provisoire, sous la présidence du parfait révolution-naire, procéderont aux grandes réformes que comporte le régime *rantanplan-tire-tire*.

## CHAPITRE IX.

Des réformes.

Le parfait révolutionnaire manquerait à tous ses devoirs s'il ne commençait par pla-cer ses réformes sous l'égide de la liberté la plus complète et la plus absolue.

Ce principe, solennellement et publique-ment posé, le parfait révolutionnaire en dé-duit les conséquences et les décisions que voici :

## PEINE DE MORT.

Considérant que la peine de mort est ab-solument contraire aux institutions d'une nation civilisée et à la fraternité républi-caine.

Art. 1<sup>er</sup>. — La peine de mort est abolie.

Art. 2. — Seront fusillés tous les indi-vidus compris dans les catégories ci-après :

Les officiers de l'armée active et de la garde nationale qui se livreront à des ten-tatives criminelles pour renverser la com-mission provisoire reconnue par l'acclama-tion du peuple tout entier ;

Les simples gardes nationaux qui préte-ront leur concours à ces chefs coupables ;

Les individus pris en flagrant délit d'es-pionnage des actes de la commission — et généralement tous les traitres au pays.

N. B. — Cette dernière dénomination, étant excessivement vague et élastique, per-mettra au parfait révolutionnaire d'en tirer un parti des plus avantageux.

## Liberté individuelle.

Considérant que la liberté individuelle est le plus précieux des biens des citoyens.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les détenus politiques seront immédiatement relâchés.

Art. 2. — Seront incarcérés préventive-ment le préfet, le maire et les conseillers municipaux qui n'ont pas donné leur adhé-sion au programme de *Rantanplan-tire-tire*.

Seront incarcérés également tous fonction-naires ou individus quelconques, convaincus de manœuvres à l'intérieur contre la sûreté de la commission.

## Presse

Considérant que la liberté de la presse est un des principes fondamentaux de tout gou-vernement républicain :

Emporté par sa haine et par la peur, lord Avondale eût volontiers mis en ar-restation tous les habitants de Neath, si Tyler ne lui eût fait comprendre la né-cessité de la prudence jusqu'à ce que les mesures vigoureuses fussent appuyées d'une force imposante. Les mandats achevés, lord Avondale les signa; mais Tyler lui rappela que pour les rendre exécutoires, ils devaient, suivant la loi anglaise, être signés par un second juge de paix.

— Eh bien, allez chercher le minis-tre, le révérend M. Bruce, que je me suis fait nommer pour collègue, et dites-lui de se hâter. Prévenez aussi M. Ja-meson; son expérience pourra nous être nécessaire. On les introduira dans la salle d'audience dès qu'ils arriveront. Enfin, que les domestiques se tiennent prêts à monter à cheval pour porter des ordres partout où il en sera besoin. Oh! tu verras! ajouta le vieux lord en ser-vant les dents; mais tu es bien sûr que les soldats soient en marche pour nous prêter main forte? — Le courrier m'en a donné la certitude, milord, et Votre Seigneurie l'interrogera elle-même. — Je n'y manquerai pas, dans un instant... Allons, pars, Tyler, pars de suite; il n'y a pas de temps à perdre. Et vous, Cla-rence, continua le comte en se tournant vers son valet de chambre, hâtez-vous de m'habiller.

Tyler salua profondément et sortit. Le domestique se mit à préparer les vête-ments de milord, qui, en dépit de sa fer-

Art. 1<sup>er</sup>. — La presse est libre.

Art. 2. — Aucun journal ne pourra être suspendu ni supprimé.

Art. 3. — Tout journaliste coupable de critique ou d'irrévérences envers la commis-sion instituée sera condamné à mort.

N. B. — Le parfait révolutionnaire aura soin d'insister particulièrement sur cette dis-tinction capitale, c'est que, s'il fait fusiller les journalistes, il ne touchera en aucune façon au journal.

## Droit de réunion.

Considérant que le droit de réunion est droit primordial auquel on ne saurait porter atteinte sans violer les principes élémentaires de la liberté.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le droit de réunion sera exercé par les citoyens dans sa plénitude et sans le moindre obstacle.

Art. 2. — Les rassemblements séditieux dans lesquels on crierait : Vive l'ordre! vive la France! pourront être dissipés à coups de fusil.

Art. 3. — Les individus frappés par cette fusillade légitime seront traités d'émeutiers, à moins qu'il ne soit prouvé que ce sont eux-mêmes qui se sont tiré les uns sur les autres.

## CHAPITRE X.

Dénuement.

Grâce à ces mesures énergiques, le parfait révolutionnaire pourra se maintenir au pou-voir pendant six semaines, jusqu'à ce qu'un Croquemitaine quelconque s'en empare violemment et s'empresse de mettre en pratique pour son propre compte le système de gou-vernement de *Rantanplan-tire-tire*.

Alors, le parfait révolutionnaire pourra se convaincre d'une chose, s'il est susceptible d'être convaincu de l'importance quoi :

C'est que tous les dictateurs se ressemblent, quelle que soit leur couleur.

C'est que ces violences insensées, ces ar-restations et ces fusillades frappent un plein cœur deux victimes innocentes qui s'appel-ent :

La vraie république et la vraie liberté.

## L. LUCIEN.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 14 mai 1871

A la demande générale, deuxième et dernière représentation de

Mme Junie, premier sujet du Gymnase et de l'Eldorado de Paris.

Lettre d'un mobile breton. Poëme de François Coppée, dit par Mme Junie.

Ne m'chatouillez pas, chansonnette de M. Lindheim.

Par le Trou de la serrure, chansonnette de F. Barbier.

Ça fait plaisir aux filles, chansonnette de M. Wack.

La Bonne Année, chansonnette de M. G. Lesort.

Interprétées par Mme Junie.

Les noces de Jeannette, opéra-com-que en 1 acte, paroles de J. Barbier, musi-que de Victor Massé.

Mme Bertrand et Mlle Hérois, co-médie-vaudeville en 1 acte, de Duvernoy.

Le dépit amoureux, comédie en deux actes, de Molière.

On commencera à 7 heures 1/2.

## DEMAIN LUNDI.

Représentation extraordinaire.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, masti-cation et prononciation garanties en 8 jours

TOUS LES JOURS

Consultations gratuites de midi à deux heures, VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

mette factice, demeurait pensif et précoc-cupé.

Clarence, grand garçon, mince, à che-veux rouges, ne manquait pas d'intelli-gence, malgré son air compassé. Lord Avondale le consultait quelquefois sur les événements ordinaires de la maison et écoutait volontiers ses avis, ce qui faisait de cet homme, à Londres comme à Stone-House, une sorte de confident dont l'influence était fort redoutée. Mais le confident, en valet bien appris, ne paraissait pas, aux yeux du maître, avoir conscience de son pouvoir; il n'offrait jamais ses conseils, et attendait patientement qu'on les lui demandât. Il ne s'écarta pas de cette règle de circonspec-tion dans la circonstance actuelle, et, tout en remplissant son office, il gardait un silence digne et réservé. Néanmoins, lord Avondale avait lu sur la figure rai-de et gourmée de Clarence un intérêt marqué pendant la conversation précé-dente.

Dans la situation d'esprit où se trou-vait le noble pair, il éprouvait un impé-rieux besoin de s'épancher.